

Valorisation vidéo de six éducteurs, montage d'un webinaire et contenu transversal final - Projet PARTAGE

Date de mise en ligne

17/08/2026 - 12:00

Type de marché

Services

Type de procédure

Appel d'offre ouvert

Date limite de réception des offres

09/09/2026 - 00:01

Demande de devis - Cahier des charges

1. Pouvoir adjudicateur

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) - Association loi 1901

SIRET : 784 845 026 00045

27 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris

Président : Michaël Weber

Objet : conception et réalisation de contenus vidéo destinés à valoriser six éducteurs du projet PARTAGE, montage synthétique du webinaire d'introduction et contenu transversal final valorisant l'ensemble des six éducteurs (« film buzz »)

Accord-cadre mono-attributaire de services, exécuté par l'émission de bons de commande, soumis aux règles de la commande publique selon le cadre applicable à la FPNRF. Consultation en procédure adaptée.

Date limite de dépôt des offres : 9 septembre 2026

Contact - adresse email pour l'envoi des offres : France Drugmant (FPNRF) - fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

2. Contexte général

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France pilote le projet PARTAGE - Promouvoir une Alimentation Relocalisée et une Transition Agricole au Goût des Élus. Prévu sur la période 2026-2029, ce projet vise à structurer et à diffuser une culture commune du réseau des Parcs sur l'agriculture et l'alimentation durables.

Le projet poursuit notamment les objectifs suivants :

- capitaliser et rendre accessibles les connaissances et outils déjà produits dans les Parcs ;
- maintenir une dynamique d'échange entre techniciens par des séminaires, webinaires et groupes de travail ;
- former et sensibiliser les élus, en ciblant en particulier les nouveaux élus municipaux de 2026, à partir de formats courts, concrets et illustrés d'exemples de Parcs.

Le parcours destiné aux élus repose notamment sur un webinaire d'introduction à l'automne 2026 consacré au rôle des Parcs naturels régionaux en matière d'agriculture et d'alimentation, des webinaires thématiques courts et six éducteurs associant visite de terrain, capsule vidéo et webinaire de restitution.

Chaque éducteur réunira environ dix-douze élus autour de visites, de rencontres et d'échanges avec les acteurs des territoires. Ces déplacements ont vocation à faire découvrir des expériences concrètes, à favoriser les échanges entre pairs et à permettre aux élus participants de partager les enseignements qu'ils retirent des visites.

Des webinaires organisés après les éducteurs permettront de diffuser plus largement ces expériences auprès d'autres élus, techniciens de collectivités, équipes de Parcs naturels régionaux et partenaires. La FPNRF souhaite donc produire des contenus courts, vivants et réutilisables, capables de restituer

l'essentiel des visites et d'en prolonger l'impact.

Le webinaire d'introduction de l'automne 2026 sera également enregistré. Son contenu devra être condensé et valorisé afin de proposer un montage court allant rapidement aux messages essentiels.

3. Objet de la prestation

La prestation porte sur la conception éditoriale, la préparation, la captation et la postproduction de contenus vidéo associés aux six éducteurs du projet PARTAGE, sur le montage synthétique du webinaire d'introduction d'environ 1 h 30, dont l'enregistrement sera fourni par la FPNRF, ainsi que sur la conception et la réalisation d'un contenu transversal final, court et dynamique (« film buzz »), valorisant l'ensemble des six éducteurs selon un format proposé par le candidat.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre conclu avec un seul prestataire et exécuté au moyen de bons de commande. Un premier bon de commande sera émis en 2026 pour le montage du webinaire d'introduction et la couverture du premier éducteur au Parc naturel régional du Marais poitevin. Trois éducteurs d'environ 1,5 jours sont prévus dans d'autres PNR en 2027 et deux en 2028 ; les prestations correspondantes seront commandées progressivement, en fonction du calendrier arrêté par la FPNRF. Le contenu transversal final pourra être commandé et finalisé à l'issue des six éducteurs.

La production vidéo constitue le socle obligatoire de la prestation. Une offre entièrement vidéo constitue une réponse complète et recevable. Le candidat peut, s'il l'estime pertinent et dans le respect du budget maximal, proposer un ou plusieurs podcasts en complément des vidéos. Aucun podcast n'est exigé et l'absence de proposition audio ne pénalisera pas le candidat. Une proposition exclusivement audio ou podcast ne sera pas recevable.

Quel que soit le dispositif vidéo ou mixte proposé, les contenus devront :

- donner envie de découvrir les expériences présentées et d'aller plus loin ;
- faire ressortir quelques messages essentiels et enseignements transférables ;
- valoriser la parole et l'expérience des élus participants, sans produire un contenu institutionnel ou descendant ;
- montrer la réalité des territoires, des rencontres et des dynamiques collectives ;
- être facilement intégrables dans les webinaires et réutilisables sur les supports numériques de la FPNRF et des Parcs concernés.

4. Finalités et publics

Les contenus s'adressent en priorité aux élus de Parcs naturels régionaux.

Ils ont vocation à être utilisés sur :

- les webinaires organisés à la suite des éducteurs ;
- la chaîne YouTube de la FPNRF, pour les contenus vidéo ;
- les réseaux sociaux professionnels, en particulier LinkedIn ;
- les sites internet de la FPNRF et des Parcs concernés ;
- les lettres d'information, présentations et événements ;
- le cas échéant, une plateforme de diffusion audio ou de podcast pour les déclinaisons du dispositif mixte.

5. Attentes éditoriales et ambiance recherchée

Les contenus attendus doivent former une série cohérente sur les trois années, tout en laissant à chaque éducteur une identité liée au territoire, aux visites et aux personnes rencontrées. Cette cohérence devra également permettre la réalisation, à l'issue du programme, d'un contenu transversal final valorisant l'ensemble des six éducteurs.

Chaque contenu doit avant tout raconter :

- une expérience vécue par les élus au cours de l'éducteur ;
- une histoire de territoire et d'acteurs ;
- un ou plusieurs enseignements concrets susceptibles d'inspirer d'autres territoires.

La FPNRF attend des contenus :

- rythmés et immédiatement compréhensibles ;
- incarnés par des témoignages courts et sincères ;
- sensibles à l'ambiance des lieux, aux interactions et aux temps collectifs ;
- ancrés dans le réel et centrés sur les expériences plutôt que sur un discours institutionnel.

Pour la vidéo, les prises de parole statiques, longues et descendantes sont à éviter. Si un volet podcast

est proposé, le recours à des réponses successives sans narration ni ambiance est également à éviter. Le montage devra créer du rythme, de l'élan et donner envie d'aller plus loin.

Un temps d'échange léger est prévu entre le prestataire retenu, la FPNRF et le Parc d'accueil afin d'affiner les intentions, les personnes à solliciter et la trame de chaque tournage ou enregistrement.

6. Formats des contenus

Le candidat est invité à proposer le dispositif qu'il estime le plus pertinent. Son offre précisera obligatoirement :

- le dispositif vidéo proposé et, le cas échéant, les éventuels compléments sous forme de podcasts ;
- le nombre exact de contenus principaux et de déclinaisons ;
- la durée cible de chaque contenu. Pour chaque éducteur, une vidéo adaptée au webinaire de restitution suivant est obligatoire : vidéo principale si elle convient à cet usage, ou version dédiée plus courte servant d'accroche ou de support au webinaire d'environ 1 h 30 ;
- le temps de présence et les moyens de captation prévus pour chaque éducteur ;
- les formats techniques et ratios de livraison ;
- la manière dont les contenus seront utilisés pendant les webinar et en diffusion autonome.

Le socle minimal attendu comprend :

- une vidéo principale finalisée pour chacun des six éducteurs ;
- un montage court et synthétique réalisé à partir de l'enregistrement du premier webinaire ;
- pour chaque vidéo, une version sous-titrée ;
- pour chaque podcast éventuellement proposé en complément, une transcription relue ;
- une miniature ou un visuel simple adapté aux plateformes de diffusion.
- un contenu transversal final, court et dynamique (« film buzz »), valorisant l'ensemble des six éducteurs selon un format proposé par le candidat, faisant l'objet d'un prix forfaitaire distinct.
- Le prix unitaire inclura obligatoirement la vidéo adaptée au webinaire. Des extraits supplémentaires destinés uniquement aux réseaux sociaux ou site internet pourront être proposés séparément.

Afin de permettre l'émission des bons de commande, l'offre devra identifier un prix forfaitaire pour le montage du webinaire d'introduction, un prix unitaire reproductible pour la couverture complète d'un éducteur et un prix forfaitaire pour un contenu transversal final valorisant l'ensemble des six éducteurs (« film buzz »). Les éventuels podcasts, déclinaisons et autres prestations complémentaires feront également l'objet de prix distincts.

7. Territoires et calendrier prévisionnel

Les six éducteurs se dérouleront dans des Parcs naturels régionaux selon la répartition prévisionnelle suivante : un éducteur en 2026, trois en 2027 et deux en 2028. Le premier est programmé ; les territoires, thématiques et dates des cinq suivants seront communiqués au prestataire dès qu'ils seront arrêtés.

1. Éducteur 1 - Parc naturel régional du Marais poitevin, du 5 au 7 octobre 2026 (début à 17h à Coulon -fin à 14h): « Valoriser un territoire par ses produits : regards croisés entre élus, techniciens et producteurs ».
2. Éducteur 2 : Parc à préciser ultérieurement, 2027
3. Éducteur 3 : Parc à préciser ultérieurement, 2027
4. Éducteur 4 : Parc à préciser ultérieurement, 2027
5. Éducteur 5 : Parc à préciser ultérieurement, 2028
6. Éducteur 6 : Parc à préciser ultérieurement, 2028

Le premier éducteur portera notamment sur la stratégie d'animation et de déploiement de la marque Valeurs Parc. Il associera échanges en salle et visites de producteurs et d'établissements marqués « Valeurs Parc » : élevage dans les marais, fabrication de pâtes et d'huiles biologiques, bière artisanale locale et production de fromages à la ferme.

Le candidat précisera les hypothèses sur lesquelles repose son devis, notamment le nombre de jours de présence par éducteur et les conditions de planification. Les frais de déplacement ne sont pas à chiffrer dans l'offre. Ils seront pris en charge par la FPNRF en dehors du montant maximal de 12 000 € TTC ou net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable, sur la base d'un billet SNCF de seconde classe. En cas d'impossibilité justifiée de déplacement en train, les frais kilométriques seront remboursés selon le barème applicable de la FPNRF, après accord préalable. L'hébergement du prestataire sur le lieu de l'éducteur sera organisé et pris en charge par la FPNRF.

8. Personnes filmées ou enregistrées

Les contenus pourront intégrer :

- les élus participant aux éductours ;
- des représentants des Parcs naturels régionaux ;
- des acteurs locaux impliqués dans les expériences visitées ;
- le cas échéant, des partenaires, techniciens, chercheurs ou experts.

Le choix des personnes et leur place dans le récit relèvent de la proposition éditoriale du prestataire, en lien avec la FPNRF et le Parc d'accueil. Une attention particulière sera portée à la valorisation des élus participants, à la diversité des paroles et à la fluidité du tournage dans le déroulement de la visite.

9. Modalités de captation

Les captations seront adossées aux éductours afin de limiter la mobilisation supplémentaire des élus, des équipes des Parcs et des acteurs locaux. Le prestataire devra être capable de travailler dans des conditions de visite : déplacements, temps courts, environnements intérieurs et extérieurs, interventions parfois non rejouables.

Le prestataire aura notamment la charge :

- de préparer une trame de captation et des questions courtes ;
- de repérer, avec les organisateurs, les séquences et personnes les plus pertinentes ;
- d'assurer une prise de son intelligible et, pour la vidéo, des images d'illustration suffisantes ;
- d'organiser la sauvegarde des fichiers ;
- d'alerter la FPNRF en amont sur toute contrainte susceptible d'affecter la qualité ou le volume des livrables.
- de recueillir, avec l'appui du Parc d'accueil, les autorisations des personnes filmées ou enregistrées.

10. Montage, droits et validation

Le prestataire est entièrement responsable du dérushage et des choix de montage. La FPNRF ne réalisera aucun travail de dérushage. Pour le webinaire initial, la FPNRF fournira l'enregistrement disponible et indiquera, si nécessaire, les messages à faire ressortir.

La charte graphique de la Fédération constitue un cadre d'inspiration pour les titrages et l'habillage, tout en laissant une liberté de traitement créatif adaptée au format. Les logos institutionnels et ceux des éventuels financeurs devront figurer selon les consignes transmises par la FPNRF.

Pour chaque contenu :

- une version pré-finale sera transmise pour validation ;
- une phase de retours consolidés est prévue ;
- la version corrigée sera livrée dans le délai proposé par le candidat.

Droits d'auteur et droits d'utilisation

Le prestataire garantit :

- l'utilisation de musiques, images, polices et éléments sonores libres de droits ou dûment acquittés ;
- l'obtention ou l'accompagnement à l'obtention des autorisations nécessaires pour les personnes filmées ou enregistrées, selon une répartition des responsabilités convenue avec la FPNRF ;
- la cession à la FPNRF des droits d'exploitation des contenus livrés, sans limitation de durée ni de territoire, pour les usages prévus au présent cahier des charges.

Ces droits couvrent notamment :

- les sites internet de la FPNRF et des Parcs concernés ;
- les réseaux sociaux et plateformes de diffusion vidéo ou audio ;
- les webinaires, événements et présentations ;
- l'archivage, l'extraction de séquences et la réutilisation ultérieure.

Le candidat précisera dans son offre les modalités de conservation et, le cas échéant, de remise des rushes et des fichiers sources.

11. Livrables attendus

Au minimum :

- six vidéos principales finalisées, soit une par éducteur ;
- un montage synthétique du premier webinaire ;
- les versions sous-titrées des vidéos et, le cas échéant, les transcriptions des podcasts

complémentaires ;

- pour chaque éducteur, une version vidéo adaptée au webinaire de restitution suivant, distincte si nécessaire de la vidéo principale, ainsi que les miniatures ou visuels correspondants ;
- les fichiers masters et les versions compressées prêtes à publier.
- lorsque le bon de commande correspondant est émis, un contenu transversal final, court et dynamique (« film buzz »), dont le format sera proposé par le titulaire pour valoriser l'ensemble des six éducteurs.

Le candidat détaillera de manière très lisible le volume exact inclus dans son offre : durées, déclinaisons, formats, résolutions, nombre de jours de tournage, nombre de corrections et éventuelles options.

Le premier bon de commande, prévu en 2026, comprendra au minimum :

- le montage court et synthétique du webinaire d'introduction ;
- la préparation, la captation et la postproduction du contenu relatif à l'éducteur du Marais poitevin, du 5 au 7 octobre 2026 ;
- les versions accessibles, miniatures et fichiers de diffusion associés.

12. Durée de l'accord-cadre et calendrier de réalisation

- Durée de l'accord-cadre : de sa notification en 2026 jusqu'au 31 décembre 2028
- Premier bon de commande - 2026 : montage du webinaire d'introduction et éducteur du 5 au 7 octobre 2026 au Parc naturel régional du Marais poitevin
- Année 2027 : trois éducteurs prévus, déclenchés par un ou plusieurs bons de commande
- Année 2028 : deux éducteurs prévus, déclenchés par un ou plusieurs bons de commande
- Dates et territoires des éducteurs suivants : communiqués au titulaire au fil de la programmation
- Livraison de chaque contenu : au fil de l'eau, dans le délai proposé par le candidat après chaque éducteur
- Montage du webinaire d'introduction : dans le délai fixé par le premier bon de commande

Le candidat proposera un calendrier de production compatible avec une diffusion des contenus dans les webinaires suivant les éducteurs. Il indiquera également le délai nécessaire à la réalisation du contenu transversal final après le sixième éducteur, si cette prestation est commandée.

Chaque bon de commande indiquera la désignation et la quantité des prestations commandées, le lieu d'exécution, les dates de captation, le délai de livraison, les prix unitaires applicables, le montant HT, la TVA éventuelle et le montant TTC ou net à payer. Le titulaire accusera réception du bon de commande avant le démarrage de la prestation.

13. Budget

Montant maximal de l'accord-cadre : 12 000 € TTC, ou 12 000 € net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable, hors frais de déplacement, pour la période 2026-2028.

Cette enveloppe comprend l'ensemble des prestations susceptibles d'être commandées : préparation, captation, matériel, dérushage, montage des vidéos d'éducteurs, montage synthétique du webinaire d'introduction, contenu transversal final (« film buzz ») valorisant l'ensemble des six éducteurs, éventuelle réalisation de podcasts complémentaires, habillage, mixage, sous-titrage ou transcription, miniatures, corrections et cession de droits.

Les candidats indiqueront pour chaque prix le montant HT, le taux et le montant de TVA, ainsi que le montant TTC. Les candidats bénéficiant de la franchise en base de TVA porteront la mention « TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

Les frais de déplacement ne sont pas à chiffrer dans l'offre. Leur prise en charge sera assurée par la FPNRF selon les modalités précisées à l'article 7. Aucun déplacement ne pourra être engagé sans l'accord préalable de la FPNRF.

Le montant du premier bon de commande sera déterminé par application des prix proposés pour le montage du webinaire d'introduction et le premier éducteur. Les prestations prévues en 2027 et 2028, ainsi que le contenu transversal final (« film buzz »), pourront faire l'objet de bons de commande dans la limite du solde disponible et du montant maximal de l'accord-cadre. Aucune quantité minimale n'est garantie au-delà des prestations faisant l'objet du premier bon de commande.

14. Contenu attendu des offres

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande sur la période 2026-2028. L'offre pourra faire l'objet d'une négociation. Les offres devront comprendre :

- une présentation du prestataire et de ses références, en précisant toute expérience avec des élus,

- des collectivités, des territoires ruraux ou des Parcs naturels régionaux ;
- une note de démarche de 1 à 3 pages maximum, incluant :
 - une intention éditoriale globale ;
 - la présentation du dispositif vidéo et, le cas échéant, l'intérêt des podcasts proposés en complément ;
 - une proposition de trame narrative ou de traitement type pour un éducteur ;
 - une proposition de traitement du montage court issu du premier webinaire ;
 - une réflexion sur la cohérence de la série sur trois ans : ton, rythme, signature visuelle et/ou sonore, ainsi qu'une proposition de principe pour le contenu transversal final (« film buzz ») ;
 - la manière dont les élus participants seront mis en valeur sans discours institutionnel ;
 - le nom de la personne en charge de la prestation et les moyens mobilisés ;
 - des exemples de réalisations comparables ;
 - un calendrier et des délais indicatifs ;
 - un bordereau de prix unitaires et un devis détaillé indiquant, pour chaque prestation, le montant HT, le taux et le montant de TVA, ainsi que le montant TTC ou net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable, hors frais de déplacement ;
 - le détail quantitatif des livrables inclus et le coût des prestations complémentaires commandables.

Un contenu transversal final, court et dynamique (« film buzz »), fait partie des prestations prévues au marché. Il aura pour objectif de valoriser l'ensemble des six éducteurs, de susciter l'intérêt et de favoriser la diffusion du programme, notamment sur les réseaux sociaux. Le candidat est libre d'en proposer la forme, l'angle, la durée et le rythme : il pourra notamment s'agir d'un teaser composé des séquences les plus marquantes des six productions, ou de tout autre format léger et pertinent. Aucun tournage supplémentaire n'est attendu ; si le candidat en propose un, il devra l'identifier et le chiffrer explicitement. Le candidat précisera les usages et le prix forfaitaire de sa proposition. Cette prestation pourra faire l'objet d'un bon de commande dans la limite du montant maximal de l'accord-cadre ; aucune quantité minimale ni commande n'est garantie à ce titre.

Cadre minimal du bordereau de prix

- Forfait - montage synthétique du webinaire d'introduction 2026 ;
- Prix unitaire - préparation, captation et postproduction de la vidéo d'un éducteur, incluant obligatoirement une version adaptée au webinaire de restitution suivant ;
- Prix unitaire - podcast complémentaire à un éducteur, si cette variante est proposée ;
- Prix unitaire - extrait ou déclinaison courte supplémentaire, le cas échéant ;
- Forfait distinct - contenu transversal final, court et dynamique (« film buzz »), selon le format proposé par le candidat pour valoriser l'ensemble des six éducteurs ;
- Prix unitaire - journée ou demi-journée de captation supplémentaire, le cas échéant ;
- Prix unitaire - cycle de corrections supplémentaire, le cas échéant ;

15. Pièces administratives à fournir

L'offre devra également comprendre :

- les références de l'entreprise, son statut juridique et son numéro SIRET.

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- une attestation d'assurance en cours de validité ;
- une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de six mois ;
- une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de six mois

Contact

France Drugmant (fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr)

Documents

[Cahier_des_charges3_PARTAGE_eductours_visio_](#)